

# Compte-Rendu

## Conseil n°1 des Parents représentant·es

### Des crèches municipales du 10<sup>ème</sup>

***Séance du vendredi 31 janvier 2025***

Participant·es :

Mairie du 10 <sup>ème</sup>	Pôle Petite Enfance	Responsables De crèches municipales	Parents Représentants Du Conseil du 10 <sup>ème</sup>
<b>Mme DIABY Awa</b> , Adjointe au Maire Chargée de la Petite Enfance et des Familles.	<b>Mme GIBERT Patricia</b> , Coordinatrice Petite Enfance.	<b>Mme DOUCET Elise</b> (Crèche du 64 Vellefaux).	<b>Mme RENARD Géraldine</b> , Présidente du Conseil (Crèche Philippe De Girard).
<b>Mme HAGEGE Mylène</b> , Chargée de missions auprès de Mme CORDEBARD et de Mme DIABY.	<b>Mme RODRIGUES Bernadette</b> , Coordinatrice Petite Enfance.	<b>Mme LAURENT Claudine</b> (Jardin maternel Buisson St louis).	<b>Mme ALOESODE Esther</b> (Crèche Delessert).
<b>Mme NESTERENKO Anna</b> , Coordinatrice Conseils de Quartiers du 10 <sup>ème</sup>		<b>Mme LE GUEN Fatimata</b> (Crèche Bichat).	<b>Mme KENNICHE LE NOLLENZ Jasmine</b> (Crèche Des Récollets).  <b>Mme LARRIEU Pauline</b> (Crèche La Grange Aux Belles).  <b>Mme TANPIN Cendy</b> (Crèche Familiale des Petites Ecuries).  <b>Mme RAOUL YADEL Mathilde</b> (Crèche la Grange aux Belles).

**Secrétaire·s de séance :**

- ✓ *Mme Renard (Parent représentant).*
- ✓ *Mme Le Guen (Responsable de crèche).*

#### **Question 1. Le budget participatif**

##### **• Présentation de Mme NESTERENKO Anna, Coordinatrice Conseils de Quartiers du 10<sup>ème</sup>**

Le budget participatif parisien fête ses 10 ans cette année.

La limite du dépôt de projets dans le cadre du budget participatif est fixée au lundi 3 février 2025.

Les différentes phases incluent :

- ✓ **Phase de dépôt des projets** (limité au 3/02/2025) : ceux-ci doivent répondre à des critères pour être éligibles (*Cf : « Budget Participatif Guide du dépôt »*). Une candidature peut être déposée même si elle n'est pas finalisée.
- ✓ **Phase de recevabilité et de co-construction** : sous forme d'ateliers dès le mois de mars afin que le projet final soit mené jusqu'au vote.
- ✓ **Phase de commission** : composée d'élus municipaux, de tous les représentants des Directions de la ville de Paris, des habitants des conseils de quartier, des associations, des habitants détenteurs de la carte citoyenne et des porteurs de projets initiaux.
- ✓ **Phase de vote** : elle aura lieu en septembre 2025, accessible à tous les parisiens dès l'âge de 7 ans, sans condition de nationalité et sans vérification des identités. Une campagne d'information permettra de mobiliser les citoyens les plus éloignés (accueillis en CHU= centre d'hébergement d'urgence, en CHRS= centre d'hébergement et de réinsertion sociale) et les plus jeunes (collégiens et lycéens).
- ✓ **Phase d'annonce** : des projets lauréats à l'hôtel de ville.

- ✓ **Phase de vote** : au conseil de Paris en fin d'année (pour faire voter le budget défini pour la réalisation de ce projet).
- ✓ **Phase de mise en œuvre** : des projets du budget participatif qui verront le jour l'année suivante.

● Idées proposées par les parents représentants du conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement :

- ✓ **Renouvellement des parcs et squares du 10<sup>ème</sup> arrondissement** avec installation de balançoires inclusives (accessibles à tous les enfants en situation ou non de handicap).
  - ✓ **Mise en place d'un préau partiel dans les squares et jardins** afin d'avoir un espace abrité lors des intempéries.
- Question 2. Le forum de la petite enfance**

● FORUM ENFANCE ET PETITE ENFANCE

Ce temps fort annuel pour le 10<sup>ème</sup> arrondissement aura lieu à la mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement **le mercredi 30 avril 2025, de 11h à 18h.**

Proposition d'animation d'ateliers par le Conseil des Parents lors du forum

Les parents représentants du conseil ont eu un retour positif des familles de l'arrondissement sur la deuxième édition de ce forum petite enfance (*Printemps 2024*).

Les parents représentants du conseil proposent d'animer un stand afin de :

- ✓ Valoriser l'existence du conseil de parents du 10<sup>ème</sup> ;
- ✓ Donner plus de visibilité à cette fonction de parent représentant au sein des crèches municipales ;
- ✓ Expliquer les missions des parents représentants et mettre en valeurs leurs actions ;
- ✓ Créer du lien avec les familles du 10<sup>ème</sup> et construire un réseau de parents ;
- ✓ Recueillir les idées des parents du 10<sup>ème</sup> pour porter un projet d'intérêt collectif et commun à destination des familles du 10<sup>ème</sup> arrondissement.
- ✓ Réfléchir à comment associer au mieux les parents des crèches / les établissements eux-mêmes

Une boîte à idées sera disponible sur le stand afin de recueillir les propositions des familles du 10<sup>ème</sup>.

La création d'affiches et de flyers permettra d'informer les familles et de valoriser les actions entreprises par le conseil de parents du 10<sup>ème</sup> en collaboration avec l'Elue chargée de la petite Enfance, Mme DIABY.

**Question 3. La sécurité et la salubrité autour des crèches du 10ème arrondissement**

C'est un sujet qui concerne une grande majorité des crèches du 10ème et un dossier que la Mairie connaît bien.

Beaucoup de cas problématiques ont pu être identifiés, avec des incidences en termes :

- ✓ **De sécurité** (campements illégaux, attroupement de personnes, risques d'accès non autorisés dans les locaux) ;
- ✓ **De risques sanitaires** (urinoirs à ciel ouvert aux abords des crèches, déchets attirant les nuisibles etc.);
- ✓ **De risques psychosociaux** (enfants en bas âge exposés à des scènes de violence, de nudité, de prostitution...).

● Propositions faites :

✓ **Aménagements non onéreux / facilement déployables par les structures elles-mêmes :**

- Décorations aux fenêtres pour limiter les expositions visuelles inappropriées pour les Eape concernés ;
- Installer des barrières sécurisant les accès (cf. le modèle des barrières anti terrorisme)
- Disposer des affiches appelant à la vigilance sur les accès (toujours refermer les portes/grilles...). Des affiches proposées par la Direction des Familles et de la Petite Enfance existent et sont apposées dans les entrées des établissements municipaux.



Affiche sécurité DFPE



Affiche plan Vigipirate

✓ **Propositions de la part de la Mairie pour prendre en charge ces problématiques :**

- Renforcer les tournées des équipes ASVP/police municipale pour veiller à la salubrité / au respect de la bienséance dans la rue aux abords des crèches (ex : consommation d'alcool sur la voie publique) ;
- Mettre à disposition des parents représentants du conseil et des responsables d'EAPE les numéros utiles à contacter si une nuisance aux abords des établissements municipaux est observée.

✓ **Question des parents représentants du conseil à Mme Diaby :**

*Est-il possible de piétonniser les zones aux abords des crèches comme cela a été fait pour les écoles ?*

Cela n'est pas prévu à ce jour.

**Question 4. Point d'information sur la gestion des risques de santé publique au sein des crèches**

● Questionnement des parents représentants du conseil :

L'objectif de ce point est ici de discuter/d'informer sur les potentiels risques pour la santé publique qui peuvent exister/survenir au sein des crèches :

- ✓ Présence de métaux polluants dans les sols et l'air (plomb, mercure...) ;
- ✓ Qualité de l'eau ;
- ✓ Exposition au sucre pour les enfants de 0 à 3 ans.

Quelles pistes collectives pourraient être prises pour :

- ✓ Les prévenir/les traiter au mieux ;
- ✓ Renforcer les contrôles de qualité des sols /de l'air ;
- ✓ Afficher des informations et une sensibilisation sur les bons gestes d'hygiène ;
- ✓ Porter à la connaissance du public des recommandations sur l'alimentation des tout-petits.

● Qualité environnementale et gestion des risques dans les établissements d'accueil petite enfance municipaux (Mme RODRIGUES Bernadette, Coordinatrice Petite Enfance).

✓ **Cadre réglementaire :**

Au niveau national, de nombreuses normes ont pour objectif de garantir la qualité de l'environnement. En application de ces normes, **des campagnes d'analyse sont régulièrement planifiées** et donnent lieu, si nécessaire à des actions correctives.

La Mission Développement Durable (MDD) et le service programmation travaux et entretien (SPTE) de la Direction de la famille et petite enfance organisent les campagnes de prélèvements.

① *Le/la responsable d'établissement d'accueil est votre premier interlocuteur pour partager vos questionnements et obtenir ces informations.*

✓ **Les différents points de contrôle :**

- Qualité de l'eau (entérobactéries, pseudomonas, légionnelle, métaux) :  
La réglementation impose la réalisation d'analyses d'eau dans les établissements réalisées par le laboratoire d'EAU DE PARIS et donnent lieu, si nécessaire, à des mesures de nettoyage ou de vérification complémentaire si les paramètres relevés dépassent la norme fixée.
- Qualité de l'air :  
La qualité de l'air intérieur est une préoccupation majeure de santé publique. L'analyse de l'air devient obligatoire à partir de 2014 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans. Conformément à la recommandation de l'ARS (Agence Régionale de Santé) des mesures de mercure volatil sont effectuées en amont d'un projet de restructuration dans le bâtiment existant.  
  
Chaque établissement d'accueil de la petite enfance municipal a été équipé en 2022 **de capteurs de CO2** doté de voyants lumineux (vert-orange-rouge) qui permettent aux professionnels d'être sensibilisés au renouvellement d'air intérieur en ouvrant les fenêtres régulièrement (5 minutes toutes les heures).
- Diagnostic des sols :  
Lors de projets de construction ou de restructuration d'un établissement sensible (crèche, école, ...) des diagnostics des milieux (eaux souterraines, sol et air) sont réalisés pour identifier des pollutions éventuelles (*Circulaire du 08/02/2007 relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles*).
- Diagnostic du plomb :  
Il fait l'objet d'une surveillance toute particulière dans les établissements de la petite enfance.
- Mesures d'ondes et de téléphonie mobile :  
Afin de limiter l'exposition des tout-petits accueillis en structures municipales, l'usage du téléphone portable est interdit. Les professionnels ont l'obligation de laisser leur téléphone portable dans leur casier de vestiaire.
- Moisissures :  
Si un point de moisissure est détecté, une demande de décontamination est faite au prestataire d'entretien des locaux. Ensuite une vérification de l'efficacité de la décontamination est réalisée.
- Maitrise des nuisibles :  
Il convient de les éliminer le plus rapidement possible. Une demande d'intervention est formulée par la/le responsable auprès du prestataire. Celui-ci réalisera une enquête et effectuera le traitement approprié avec un suivi de son efficacité.
- Sortie perturbateurs endocriniens :  
La ville de Paris a engagé une lutte contre les perturbateurs endocriniens, en supprimant progressivement le plastique des crèches municipales. Un enjeu de santé publique, cette initiative permet de limiter l'exposition des tout-petits aux perturbateurs endocriniens. La Ville a d'ailleurs signé la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».  
Cette initiative se matérialise par :
  - Vaisselle en inox ou en verre pour le repas des enfants et les préparations culinaires (*à l'exception des bacs isothermes qui répondent à des normes d'hygiène stricte mais qui n'ont pas d'alternative au plastique pour le moment*) ;
  - Matériel éducatif (jeux et jouets) en bois ou en tissus ;
  - Produits d'entretien écolabellisés ;
  - Couches bio.

✓ **Comment apporter plus de visibilité sur les sujets bâtimentaires ?**

Si le sujet bâtimenteraire comporte un risque pour les usagers (enfants et parents) l'information sera communiquée aux familles de façon transparente par la responsable avec l'appui du pôle Familles Petite Enfance et de la Mairie.

- Qualité nutritionnelle des repas proposés aux tout-petits dans les établissements d'accueil petite enfance municipaux (Mme GIBERT Patricia, Coordinatrice Petite Enfance).

✓ **Elaboration des menus :**

Le médecin chef et la diététicienne de la Direction des Familles et de la Petite enfance, travaillent sur l'équilibre nutritionnel des repas proposés aux enfants des structures municipales. Elles animent une commission des menus avec le fournisseur Sodexo, les professionnels de terrain (Responsables, auxiliaires de puériculture et ATEPE) pour réfléchir aux menus proposés en alliant équilibre nutritionnel, diversité des denrées alimentaires, saisonnalité et plaisir gustatif. Le sucre ne doit pas dépasser 10% des apports journaliers (ex : 3% dans les repas proposés à la crèche) ;

- L'interdiction du miel dans les préparations culinaires pour les tout-petits (risque de botulisme).

Les repas des crèches municipales sont préparés sur site (à l'exception de la crèche la Grange aux Belles qui ne dispose pas de locaux de cuisine pour assurer la préparation des repas).

Le fournisseur, détenteur du marché public, répond à un cahier des charges très strict pour répondre aux exigences de la ville de Paris en matière d'alimentation des tout-petits (99,8% d'aliments bio, de saison et locaux). Cette démarche s'inscrit dans le nouveau plan de l'alimentation durable (2022-2027) de la ville de Paris, adopté en juin 2022 en Conseil de Paris, fixe des objectifs ambitieux pour une restauration collective municipale 100 % bio et durable.

L'ensemble de ces acteurs ont pour principale volonté d'offrir aux tout-petits :

- Un équilibre alimentaire des repas proposés ;
- Une qualité nutritionnelle des préparations culinaires ;
- Le plaisir de manger (le partage, la découverte, l'interaction et la convivialité) ;
- Un éveil et une expérience sensorielle (ex : semaine du goût).

✓ **Sécurité alimentaire dans les EAPE :**

La préparation des repas est assurée par les ATEPE formés qui respectent un ensemble de procédure d'hygiène alimentaire stricte.

Les crèches sont soumises à plusieurs contrôles obligatoires qui s'inscrivent dans le cadre réglementaire des restaurations collectives. A savoir :

- Un contrôle inopiné tous les 2 ans réalisé par **un inspecteur de la Direction Départementale de Protection des Populations** (DDPP) qui établit un rapport de visite. Les résultats des EAPE sont visibles par voie d'affichage et sur le site dédié.
- **Un laboratoire privé**, prestataire de la ville de Paris, réalise de façon inopinée 2 prélèvements par an, dans les locaux de la crèche (ex : plan de travail, matériel de découpe, biberon propre...) et des préparations culinaires (Biberons et menus du jour). Les résultats des prélèvements microbiologiques sont transmis à la responsable et si elles ne sont pas satisfaisantes des mesures correctives sont mises en place en concertation avec la diététicienne et le médecin chef de la Direction.

**Autres points abordés**

✓ **Visibilité des parents représentants du conseil :**

Cette année, il n'y a pas de parent représentant pour chaque établissement d'accueil municipal, malgré une communication de la Direction à destination des familles et un relai d'information des responsables, pour solliciter des candidatures de parents volontaires.

Les problématiques ou questionnements qui concernent spécifiquement l'établissement doivent être en premier lieu abordés avec la responsable qui reste l'interlocutrice privilégiée. Elle pourra apporter des réponses (ex : sujet bâtimenntaire) ou le signaler aux différents interlocuteurs avec le soutien du pôle familles Petite Enfance et de la Mairie du 10<sup>ème</sup>.

L'enjeu des parents représentants est d'arriver à créer du lien avec les familles de leur établissement. Cela peut se faire lors d'un café parent, qui leur est spécialement dédié, afin de :

- Se faire (re)connaitre (port d'un badge pour être identifié) ;
- Recueillir les contacts des familles ;
- Présenter les missions des parents représentants ;
- Recenser les sujets de préoccupation des parents ;
- Solliciter leur implication dans les sujets ou les actions qui les concernent.

L'idée de réaliser un trombinoscope avec une photo du parent représentant et de son enfant, permettra aux familles de repérer leurs interlocuteurs membres du conseil de parents du 10<sup>ème</sup> et de les solliciter via une boîte à idées à leur disposition dans la crèche, ou une adresse mail générique ou un groupe WhatsApp (créer à l'initiative des parents représentants). *Comment simplifier la communication pour permettre une meilleure compréhension des missions des parents représentants du conseil ?*

**Prochaine séance du Conseil de Parents le vendredi 21 mars 2025 à 9h30.**

*Points à aborder : l'accueil inclusif et les projets passerelles.*